



FARA
Fédération Associations
Régionales Allocataires
de la C. A. R. M. F.

FARA Actualités n° 2 - mars- avril 2015

Site Internet : www.retraite-fara.com

Ces deux mois de mars et avril 2015 ont été marqués :

pour la FARA, par la poursuite de la prise de fonction de son nouveau Président, Henri ROMEU et de son nouveau Bureau, par la préparation du prochain Congrès avec le Pr Pierre KEHR, Président de l'AMVARE.

pour la CARMF, par l'organisation des élections de la moitié sortante des délégués et administrateurs, la poursuite des études prospectives du RC et de l'ASV, l'information de la Tutelle et des Syndicats, la prise de connaissance des projets gouvernementaux concernant la gouvernance des sections de la CNAVPL, la préparation du Séminaire 2015.

FARA (H. Romeu, D. Vergnon)

Le 5 mars, avait lieu l'**Assemblée Générale du SNMCR** à laquelle je m'étais fait un devoir de participer. Le nouveau président est Yves Decalf avec lequel nous espérons pouvoir collaborer dans de bonnes conditions. J'avais rencontré auparavant **Jean-Paul Ortiz, président de la CSMF**, qui m'a également assuré son souhait d'une collaboration efficace avec la FARA.

Le 17 mars avait lieu l'**Assemblée Générale annuelle de la CNRPL** qui réunissait les présidents des principales

Associations des retraités des professions libérales. Michel Chassang, président de l'UNAPL, était présent. A noter que le site internet de la CNRPL est d'une très grande richesse d'informations (www.cnrpl.fr).

Ces dernières semaines ont été consacrées à la préparation de notre **XVI^{ème} Congrès bisannuel qui aura lieu à Molsheim** près de Strasbourg le 20 octobre 2015. L'Assemblée Générale de la FARA aura lieu le matin, suivie du Congrès avec les allocutions du Président de la CARMF et de son directeur. Le mardi après-midi et le mercredi seront consacrés au post congrès, avec un programme d'un intérêt exceptionnel.

Avec Danièle Vergnon, nous avons rencontré le Professeur Pierre Kehr, président d'AMVARE le 3 mars à Paris. Il était accompagné de son informaticien Mr Frêne. Nous n'avons pu que peaufiner quelques petits détails, Pierre Kehr ayant organisé de façon parfaite l'ensemble de notre manifestation.

A la suite de notre **enquête sur les retraités actifs**, il nous est apparu que certains problèmes étaient une préoccupation majeure pour les retraités et les Cumulants : montant des cotisations CARMF et des cotisations ordinaires.

Rendez vous a été pris avec le docteur Patrick Bouet, président du Conseil National de l'Ordre, pour le 13 mars. Cette entrevue a été reportée et aura lieu à une date ultérieure. Nous rencontrerons bientôt Gérard Maudrux, qui participera, le 12 mai, à l'AG de notre région ASRAL8.

Un erratum paru dans le précédent FARA Infos : **Francis Challiol** a été Président de la FARA non pas 6 ans, mais 10 ans ½. Il a effectué 3 mandats ½ de 1994 à 2005. Il a été également président de la CNRPL.

CARMF (Claude Poulain)

La CARMF renouvelle en ce moment la moitié des délégués et des administrateurs de ses quatre Collèges. Les résultats des élections des délégués sont attendus le 30 avril pour les Cotisants, le 7 mai pour les Retraités, le 13 mai pour les Conjointes survivantes

et le 20 mai pour le Collège I-D. Les résultats seront mis en ligne sur le site de la CARMF : www.carmf.fr

Les élections des administrateurs se dérouleront ensuite de mai à juillet.

Le Conseil d'Administration renouvelé entrera en fonction en septembre prochain : il élira son nouveau Président et son nouveau Bureau, selon, peut-être, de **nouvelles modalités**.

En effet, La CNAVPL a reçu de la Direction de la Sécurité sociale, un projet de modification de la gouvernance de ses 10 sections, pour une application immédiate : si la Caisse libérale et Conseil d'Etat acceptent ce projet, **les règles d'élection du Président et des membres du Bureau seraient revues** : le Président ne pourrait être élu que dans le Collège des Cotisants et le nombre des mandats des membres du Bureau serait limité...

Le Gouvernement semble vouloir aller vite : la CARMF visée en premier par ce projet ne devrait pas tarder à être fixée.

La suppression du taux réduit de la CSG appliqué à certains retraités touche environ 4 000 allocataires de la CARMF, principalement des Conjointes survivantes.

Le gel du point RB qui devait durer jusqu'au 1^{er} octobre 2015 pourrait être prolongé par le Gouvernement jusqu'au 1^{er} octobre 2016, en raison, dit-il, de l'absence prévue d'inflation...

La CARMF fait régulièrement de nouvelles projections sur l'ASV et un **Audit externe** récent a confirmé globalement les chiffres de la Caisse. Les projections indiquent toutes que le maintien de réserves positives est impossible à atteindre avec les niveaux de cotisations et de prestations fixés par le décret du 25 novembre 2011, malgré une valeur du point qui serait gelé jusqu'en 2034...

Le déficit cumulé qui atteindrait plus de 400 Millions € en 2030 ne pourrait être évité que par une baisse du point de 3 % puis son gel jusqu'en 2029 ou par une augmentation de la cotisation additionnelle de 2,8 % à 3,9 % (qui permettrait une fin du gel en 2019).

Si l'âge de la retraite était porté à 67 ans, les valeurs du point devraient être gelées jusqu'en 2026, mais 2019 si le taux de cotisation passait à 3,4 %.

Si l'âge minimal de la retraite passe à 62 ans, les valeurs du point devraient être gelées jusqu'en 2024, mais 2019 si le taux de cotisation passait à 3,35 %.

Ces projections et l'Audit externe ont été communiqués au Ministre de la Santé, à la Direction de la Sécurité Sociale et aux Syndicats.

La CARMF, pour répondre à une **critique des Syndicats** concernant le niveau de la retraite atteint à 65 ans au cas où la retraite à 62 ans entrerait en application, **envisage une modification du niveau de la baisse du point à 62 ans** qui passerait de 15 à 13 %. Dans ce cas la retraite atteindrait, à 65 ans, une valeur légèrement supérieure à son niveau actuel.

Les relations de la Caisse avec les Syndicats se sont à nouveau tendues, surtout avec l'un d'entre eux, en rapport, probablement, avec les élections en cours. Plusieurs membres du CA suggèrent le maintien de relations à un niveau technique...

La CARMF vient de publier les **revenus 2013** déclarés par les médecins. Si ceux des Généralistes progressent de 1,85 % à 73 276 € pour les « secteur 1 », ceux des Spécialistes sont globalement en légère baisse avec des variations importantes d'une spécialité à l'autre.

Claude Poulain, D. Vergnon, H Romeu
30 avril 2015